

«Il n'y a pas d'ambiguïté dans les calculs du SPF Finances»

Auditionné lundi par les députés wallons, le patron du SPF Finances a tenté de déminer le conflit qui oppose les gouvernements wallon et fédéral. Hans D'Hondt confirme néanmoins ses chiffres.

FRANÇOIS-XAVIER LEFEVRE

Budget wallon, acte 3! Place aux explications... Les députés wallons de la Commission du budget ont auditionné ce lundi plusieurs hauts responsables de l'administration dont Hans D'Hondt, le patron de l'administration fiscale des Finances, Philippe Donnay, le responsable du Bureau du plan, ainsi que Jean Hilgers, le président du Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie. L'objectif? Les parlementaires entendent tirer au clair le conflit qui s'est déclaré entre le Fédéral et le gouvernement wallon avant les vacances de Pâques.

Au centre de cette guerre: une diminution de 750 millions à l'impôt des personnes physiques devant revenir aux Régions suite à la nouvelle loi spéciale de financement. La conséquence n'est pas mince pour le gouvernement wallon. À quelques jours du début de son conclave, le ministre du Budget Christophe Lacroix (PS) se retrouve à gérer un ajustement budgétaire de 340 millions et non 70 millions comme prévu!

Pour les observateurs, la clé des explications se trouve au SPF Finances. C'est cette administration fédérale qui, par un mail adressé aux entités fédérées le 26 mars, a déclenché les hostilités entre le Fédéral et le gouvernement wallon PS-cdH. Ce dernier n'a d'ailleurs pas hésité à dire que le Fédéral a fait son budget sur le dos des Régions. Même les chiffres de 750 millions sont remis en cause par le gouvernement wallon. «Le Fédéral s'est planté mais il refuse de

l'avouer. On ne peut pas accepter ce qu'il dit», assure lundi un proche du gouvernement. Devant les députés, Hans D'Hondt est, lui, venu avec une certitude: «Il n'y a pas d'ambiguïté dans les calculs du SPF Finances».

D'après le patron du SPF Finances, cette situation s'explique par un changement au niveau du simulateur utilisé par l'administration. «*Au moment des estimations faites pour le budget initial 2015, il n'y avait pas de nouveau simulateur. Nous avons travaillé sur la base du simulateur de 2013*», dont les données reposent sur les revenus 2010.

Le tournant, qui explique cette solide décote des recettes pour les Régions, a eu lieu le mois dernier

quand l'administration a enfin intégré les critères réels de la nouvelle loi spéciale de financement (LSF). «*Pour le contrôle budgétaire, nous avons calculé l'impôt de l'état sur la base d'un nouvel échantillonnage. Nous avons utilisé un nouveau simulateur. On s'est ainsi rendu compte que l'évolution de l'impôt de l'État a été plus modérée qu'estimé avec le simulateur de 2013*», avoue le responsable du SPF Finances. De là à imaginer, comme le suggère le gouvernement wallon, une manœuvre dirigée par le Fédéral pour plomber les finances des Régions? «*Une manœuvre? Ce n'est pas le cas*», assure-t-il en expliquant son étonnement le 18 mars au moment de constater l'ampleur de la

moins-value aux entités fédérées. «*Les calculs ont été revérifiés, avant d'être communiqués le 26 mars dernier, sans toutefois pouvoir fournir tous les détails en raison de contraintes techniques. Nous sommes disposés à clarifier au maximum la situation.*»

Une chute inexplicée des recettes

Si, comme l'explique Jean Hilgers, une réactualisation en 2018 pourrait

permettre aux entités fédérées de récupérer 186 millions des 750 millions (soit 53 millions pour la Wallonie), le président du Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie admet devant les députés ne pas trouver d'explications dans la baisse de 1,8 milliard d'euros des additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) constatée en mars dernier, par rapport à des simulations réalisées antérieurement. «*On n'a pas toutes les explications du SPF Finances. On ne sait toujours pas expliquer pourquoi cette baisse de l'impôt de l'État. Une clarification est indispensable. Il faut éviter que ce problème se reproduise à chaque budget*», estime Jean Hilgers. Dans un rapport adopté la semaine dernière, le Conseil de la Fiscalité et des Finances de la Wallonie exige que le Fédéral fasse la plus grande transparence sur la méthodologie. «*Les entités fédérées doivent disposer de toutes les données.*»

Le nïet wallon

Et la suite? Du côté wallon, on campe sur sa position. D'après nos informations, le gouvernement entamera ses travaux budgétaires sur la base d'un ajustement de 200 millions et non 340. Refusant de valider les chiffres du Fédéral, la Wallonie va ainsi appliquer sa propre méthodologie pour réaliser ses estimations de recettes à l'impôt des personnes physiques. Le risque est de voir l'Europe s'en mêler!

«On n'a pas toutes les explications du SPF Finances.»

JEAN HILGERS

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA FISCALITÉ ET DES FINANCES DE LA WALLONIE